



# Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : [avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr](mailto:avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr)

Demandeur (société hélicoptère)	SAF Huez, M. Gilles SARRET	04.76.80.65.49 / 06.08.30.38.90
Aéronef (type couleur immatriculation)	Imat FHJCG de couleur Jaune Gris Noir	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	Société ORANGE Mr FARINAZZO Tel 06 85 83 19 38	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
21/06/2018	Le Versoud	Le Versoud		2	3	Dépannage téléphonique urgent des refuges de LA LAVEY et ADELEPLANCHARD ( liaison en panne)

## Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Rester dans l'axe des vallées et survoler au-dessus de 2800 m pour Adèle Planchard

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

*Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national*

Autorisation  accordée  refusée

N°

Suivi par :

à Gap, le

Le Directeur,

*Le Directeur,*

*Ca*  
Pierre COMMENVILLE